

The logo consists of a solid blue rectangle. Inside the rectangle, the words "RETHINK" and "PLASTIC" are written in a white, hand-drawn, slightly irregular font. "RETHINK" is on the top line and "PLASTIC" is on the bottom line, with a small gap between the two lines.

RETHINK PLASTIC

L'alliance Rethink Plastic se félicite de la proposition de législation sur la pollution par les pellets, mais demande à la Commission de s'attaquer également aux autres sources majeures de pollution par les microplastiques.

Communiqué de presse | 16 octobre 2023 | Pour diffusion immédiate

Les ONG appellent le Conseil européen et le Parlement européen à renforcer l'ambition de la proposition de législation avant les élections européennes

Aujourd'hui, la Commission européenne a publié une proposition plutôt décevante de législation sur les pertes de granulés plastiques industriels ainsi qu'une brochure résumant les mesures en discussion sur les microplastiques, ne s'attaquant donc pas de manière adéquate aux principales sources de pollution microplastique dites non intentionnelles. Après de nombreuses années d'attente d'une proposition ambitieuse et large, les ONG sont soulagées que la Commission européenne propose d'agir sur la pollution par les granulés plastiques industriels avec des mesures contraignantes, mais sont en même temps profondément préoccupées par le fait que la Commission européenne ait décidé de ne pas prendre de mesures rapides et ambitieuses pour prévenir les émissions de microplastiques provenant d'autres sources.

Chaque année, on estime qu'un million de tonnes de microplastiques sont rejetées dans l'environnement. L'accumulation de substances toxiques dans les particules microplastiques a des effets dangereux sur la faune et l'homme, ce qui a été largement documenté par la recherche scientifique.

L'une des sources de pollution microplastique provient des granulés, flocons ou poudres de production de plastique - la matière première utilisée pour fabriquer des produits en plastique de plus grande taille. Ces granulés sont toxiques et dangereux lorsqu'ils sont déversés dans l'environnement, en raison de leurs additifs chimiques et de leur capacité à absorber d'autres produits chimiques environnants, à être ingérés par la faune ou à transporter des espèces envahissantes ou des agents pathogènes. Jusqu'à présent, la seule mesure en place était un programme volontaire inefficace portée par l'industrie plastique, appelé "Operation Clean Sweep".

Certaines parties de la proposition de législation sont prometteuses : priorité à la prévention, certification obligatoire, transparence des rapports, accès à la justice et mesures de sanction, en particulier à l'égard des grands opérateurs. Malheureusement, il n'y a pas d'exigences minimales et certaines dérogations sont préoccupantes : le champ d'application est incomplet - la proposition semble exclure les flocons et les poudres qui présentent le même risque que les granulés - et il y a trop d'exemptions - par exemple l'exemption pour les micro-entreprises et les petites entreprises qui traitent moins de 5 tonnes par an. Ce n'est pas l'approche rapide et ambitieuse que les ONG espéraient.

Les microplastiques peuvent également être rejetés involontairement dans l'environnement par la dégradation des textiles synthétiques, des peintures, des pneus et d'autres macroplastiques, que la brochure de la Commission reconnaît comme d'importantes sources de pollution à combattre. Lorsque ces produits sont portés et utilisés, ils libèrent des fragments et des micro- et nanoplastiques qui finissent par s'envoler ou par s'écouler dans les égouts et se retrouvent dans nos océans ou nos écosystèmes terrestres.

L'alliance Rethink Plastic fait campagne depuis plusieurs années en faveur d'un cadre politique ambitieux et complet pour s'attaquer à l'ensemble des sources de microplastiques dites non intentionnelles. Cette proposition peu ambitieuse - tant dans son champ d'application que dans son contenu - manque sa cible et ne semble pas permettre en l'état de combattre la pollution microplastique en temps utile faute d'un ensemble complet et contraignant de mesures efficaces qui agissent à la source de la pollution.

Nous appelons le Parlement européen et le Conseil à introduire des amendements pour combler les lacunes de la proposition soulignées ci-dessus et garantir l'adoption de mesures robustes pour lutter contre la pollution microplastique à court terme. Ce n'est qu'avec des mesures de prévention et un contrôle strict, en amont, de toutes les principales sources de pollution que nous pourrions garder la planète propre et sans plastique.

Frédérique Mongodin, en charge des déchets marins à Seas At Risk, a déclaré :

"Pour atteindre l'objectif ambitieux fixé dans le plan d'action zéro pollution de réduire les émissions de microplastiques de 30% d'ici 2030, la Commission a choisi de concentrer l'action législative sur les granulés de plastique industriels et les microplastiques ajoutés aux produits, à savoir les sources de pollution microplastique les plus faciles à contrôler. Bien que compréhensible à la lumière de l'adversité à laquelle le Green Deal européen est actuellement confronté au Parlement et au Conseil, la stratégie de l'exécutif européen signale une ambition réduite dans le traitement de toutes les sources responsables de la pollution microplastique avec des mesures immédiates et contraignantes".

Lucie Padovani, responsable du lobbying sur les déchets marins chez Surfrider Europe, a ajouté :

Nous sommes soulagés que la Commission européenne ait enfin publié sa proposition de règlement visant à lutter contre la pollution par les granules de plastique dans l'UE. La proposition comprend des dispositions bienvenues qui faciliteront l'accès à la justice et fixeront des sanctions pour les entreprises qui, jusqu'à présent, polluaient dans une impunité quasi-totale. Cependant, nous déplorons profondément que la proposition de la CE introduise de multiples dérogations pour les micros et petites entreprises, ainsi que pour les entreprises qui opèrent dans des installations traitant moins de 1000 tonnes de granules, en dépit de leur contribution significative à la pollution d'aujourd'hui. Ces dérogations défendent le statu quo responsable des ravages causés à nos précieux écosystèmes marins et des risques excessifs qu'ils font peser sur notre santé.

Amy Youngman, spécialiste des questions juridiques et politiques à l'Environmental Investigation Agency a déclaré : L'expansion exponentielle de la production de plastique s'accompagne d'un transport exponentiel de granules de plastique dans le monde entier. Bien que nous saluions la proposition de la Commission car elle cible les granules tout au long de la chaîne d'approvisionnement et s'attaque à ce problème critique, nous pensons que l'ambition de la proposition de la CE doit être revue à la hausse pour réduire efficacement l'une des sources de pollution microplastique parmi les plus simples à résoudre. Nous attendons donc avec impatience que l'UE renforce sa proposition avec des mesures plus solides et plus complètes, notamment en améliorant le champ d'application de la proposition et en rendant certaines mesures minimales obligatoires dans des délais plus courts que ceux proposés actuellement par la Commission.

CONTACT :

Pour Surfrider Foundation Europe :

Lionel Cheylus – Responsable Relations Médias – 06 08 10 58 02 –

lcheylus@surfrider.eu

Maydelee Hernandez – Assistante Relations médias – presse@surfrider.eu